

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du conseil municipal de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

24

L'An **DEUX MIL VINGT CINQ**, le **MERCREDI DOUZE NOVEMBRE** à dix-neuf heures trente, le conseil municipal dûment convoqué le six novembre, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Madame Marielle JUILIEN, Maire,

Etaient présents : Mme Marielle JUILIEN, Maire
MME Anne-Gabrielle MATHIEU, Laurence GODENIR, Christine CLAUDE et MM. Nicolas BALMONT, Jean-Baptiste DELEBECQUE, Richard FROSSARD, et Bernard CHATELAIN-CADET adjoints
MME Jacqueline CORRE, Denise AVRILLIER, Isabelle DAGAND, Nadine JACQ, Delphine FALQUET, Antonia CHARLES, et MM. Davy COATEVAL, David HERRERO, Yoann COURSEL, Philippe CHAPPET et Pierre DEMAISON.

Etaient excusés : Mme Fanny ZINGER a donné procuration à Mme Marielle JUILIEN
Mme Cécile CHAMPION a donné procuration à M. Nicolas BALMONT,
M. Stéphane GAILLARD a donné procuration à Mme Anne-Gabrielle MATHIEU,
M. Aurélien CASTILLE a donné procuration à Mme Delphine FALQUET
M. Mathieu ROCHETTE a donné procuration à Yoann COURSEL
M. Hugo CHAVANNE absent,
Mme Margaret GOURDIN absente,
Mme Sylvie CATTANEO absente.

Secrétaire de Séance Mme Christine CLAUDE

LE MAIRE informe l'assemblée

En vue de la réalisation des travaux d'aménagement des routes de la Poudrerie et Simon de Verthier, un groupement de commande a été constitué avec le SYANE par délibération n°2025-050 du 23 juillet 2025, afin de lancer un marché public de travaux.

La consultation a été publiée le 21/08/2025 et la date limite de remise des offres était fixée au 26 septembre 2025.

La consultation portait sur trois lots : lot 1, terrassement, lot 2 : revêtement de la voirie (enrobés) et lot 3 : génie électrique.

Lors de sa réunion, la Commission d'Appel d'Offres a proposé de retenir les entreprises suivantes, dont le procès-verbal est présenté en annexe 6b :

LOT	Montant estimation (€ HT)	Montant de l'offre retenue (€ HT)	Montant de l'offre retenue (€ TTC)	Ecart avec l'estimation	Candidat retenu
LOT1	189 093,00 €	177 171,15 €	212 605,38 €		
dont part mairie	152 280,40 €	133 969,68 €	160 763,62 €	-6,30%	EUROVIA/Sertpr
dont part Syane	36 812,60 €	43 201,47 €	51 841,76 €		
LOT2	117 210,00 €	77 806,00 €	93 367,20 €		
dont part mairie	89 618,20 €	57 698,00 €	69 237,60 €	-33,62%	COLAS
dont part Syane	27 591,80 €	20 108,00 €	24 129,60 €		
LOT3	118 024,02 €	89 687,81 €	107 625,37 €		
TOTAL	424 327,02 €	344 664,96 €	413 597,95 €	-18,77%	NGE Energies Solutions

CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des Finances et Administration Générale réunie le 05 novembre 2025,

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE, à l'unanimité - 24 voix pour

D'ATTRIBUER les marchés suivants pour la sécurisation de la Route de la Poudrerie et de la Route Simone de Verthier

- Lot 1 – Terrassement : Groupement Eurovia SERTPR pour un montant de 133 969.68€ HT soit 160 763.62€ TTC
- Lot 2 – Revêtement de la voirie (Enrobés) : COLAS pour un montant de 57 698.00€ HT soit 69 237.60€ TTC.

D'AUTORISER Le Maire à signer les dits marchés et tout document afférents

N° 2025-074

**Sécurisation Route de
la Poudrerie – Route
Simon de Verthier**

**Plan de financement
des travaux avec le
SYANE.**



Envoyé en préfecture le 14/11/2025

Reçu en préfecture le 14/11/2025

Publié le 17/11/2025

ID : 074-217401041-20251112-DELIB2025_074-DE

S²LOW

D'APPROUVER le plan de financement et sa répartition financière d'un montant global estimé à : 350 975,69 Euros avec une participation financière communale s'élevant à : 207 635,81 Euros

et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à : 10 529,27 Euros telle présentée en annexe de la présente délibération,

DE S'ENGAGER à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 80 % du montant de la contribution au budget de fonctionnement (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 8 423,42 Euros sous forme de fonds propres après la réception par le Syane de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

DE S'ENGAGER à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le Syane de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit 166 108,65 euros Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,
Christine CLAUDE



Le Maire,
Marielle JUILIEN



Le maire certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte transmis
au représentant de l'Etat le :
Publié le

